

SOMMAIRE

BULLETIN BIMESTRIEL D'INFORMATION DU CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABÈ

ANNÉE 3 , N° 023

FEV - MARS 2013

PAGE 1

◆ Visite de courtoisie de la conseillère régionale de ACT/EMP du BIT/DAKAR au Patronat Burkinabè

◆ Ambassade de l'Afrique du Sud : présentation des opportunités d'affaires aux opérateurs économiques burkinabè

PAGE 2

◆ Expansion du secteur informel au Burkina : Vers des pistes de solutions

◆ Facilitation des échanges en Afrique: les recommandations des chargeurs africains

PAGE 3

◆ La Direction Générale de l'ANPE au Patronat: les produits et services de l'agence au menu des échanges

◆ Programme spécial de création d'emplois : Vers une consolidation des acquis

PAGE 4

◆ Ministère Processus de négociations de l'APE : Allons-nous vers une nouvelle concession de la région Afrique de l'Ouest sur l'offre d'accès au marché ?

PAGE 5

◆ Cadre sectoriel de dialogue « Gouvernance et administration publique »: une revue pour de meilleures perspectives

◆ Une délégation des syndicats autonomes des travailleurs du Burkina au Patronat: Un plaidoyer autour du Check off

PAGE 6

◆ CAPES : Restitution de l'étude sur les politiques de promotion de l'emploi des jeunes au Burkina

◆ Politique nationale de renforcement des capacités : Un pas de plus vers l'adoption du plan d'action

PAGE 7

◆ Fonds National de la Recherche et de l'Innovation pour le Développement : Une alternative crédible pour le financement des initiatives du secteur privé national

Visite de courtoisie de la conseillère régionale de ACT/EMP du BIT/DAKAR au Patronat Burkinabè



c'est la première fois que Madame KAZAGUI rend visite à l'organisation faitière des employeurs burkinabè. Après avoir visité les services du CNPB, elle a eu des échanges avec le président du CNPB, Monsieur Birahima NACOULMA et la Secrétaire Générale entourée des responsables des services techniques. Occasion pour le président de la remercier pour sa visite et

la disponibilité de ACT/EMP à accompagner le CNPB dans ses activités.

Le Bureau des activités pour les employeurs ACT/EMP est une unité spécialisée du Bureau International du Travail (BIT) qui entretient des relations étroites avec les organisations d'employeurs. Il promeut le bon fonctionnement des organisa-

Le jeudi 21 mars 2013, le Conseil National du Patronat Burkinabè a reçu en visite la conseillère régionale du Bureau des Activités pour les Employeurs (ACT/EMP) de Dakar, Madame Julie KAZAGUI, présente au Burkina dans le cadre d'un atelier sous régional sur les organisations d'employeurs et les femmes entrepreneurs.

lui réitérer ses félicitations pour sa nomination.

Cette visite a été mise à profit pour échanger sur des questions d'intérêts



Depuis sa prise de fonction le 1er septembre 2012 à Dakar,

Madame la conseillère a remercié le patronat pour l'accueil chaleureux et a affirmé

ses intentions d'employeurs en leur apportant un soutien technique et financier.

Ambassade de l'Afrique du Sud : présentation des opportunités d'affaires aux opérateurs économiques burkinabè

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina (CCI-BF) a organisé le mardi 26 mars 2013 une rencontre d'information sur les opportunités d'affaires avec l'Afrique du Sud. Cette rencontre qui a connu la participation des opérateurs économiques avait pour objet de leur présenter les opportunités d'affaires qu'offre l'Afrique du Sud.

Madame Cecilia ITURRALDE chargée d'affaires à l'Ambassade de l'Afrique du Sud, a indiqué

que l'Afrique du Sud est un grand pays de 1.220.813 Km² avec une population estimée à 50, 9 millions d'habitants. Le pays compte onze (11) langues officielles.

Elle a souligné que les secteurs clés de l'économie sud africaines sont les mines, l'agriculture l'industrie automobile et pharmaceutique. De réelles opportunités d'affaires existent dans le domaine de la fabrication de casques, des produits vétérinaires, des équipements miniers.

Aussi a-t-elle invité les opérateurs économiques burkinabè à effectuer des visites d'études pour s'enquérir de l'expérience sud africaine.

Une des inquiétudes exprimées par les participants a porté sur les conditions de délivrance du visa sud africain. Inquiétude que Madame ITURRALDE a levée en rassurant les participants que les procédures ne sont pas plus complexes que celles des autres pays.

Expansion du secteur informel au Burkina : Vers des pistes de solutions

La Banque Africaine de Développement a lancé une étude sur les réformes du climat des affaires pour une transformation structurelle du secteur informel. Malgré les multiples réformes entreprises depuis une dizaine d'années au Burkina pour améliorer le climat des affaires avec leurs impacts sur la facilitation des procédures de formalisation des entreprises, on constate une faible formalisation des micro, petites et moyennes entreprises. Pire, on assiste à une tendance à l'informalisation des entreprises formelles.

Il est connu que le secteur informel est le bassin des futurs PME. Il représente aujourd'hui 1/3 des investissements, 73% des emplois non agricoles et 35% de la valeur ajoutée. Malgré son poids dans l'économie, sa contribution aux recettes de l'Etat est faible et les emplois qu'il génère ne sont pas décents.

D'où l'initiative de cette étude par la BAD en vue d'identifier les nouvelles réformes du



climat des affaires qui pourraient favoriser une transformation rapide du secteur informel. A cet effet, les experts de la Banque Africaine de Développement en charge de l'étude ont eu des échanges avec le patronat le 28 mars 2013 sur le sujet.

L'étude permettra de :

- ◆ Avoir une appréciation de la pertinence des réformes du climat des affaires de la période 2004-2011 sur la structuration du secteur privé burkinabè ;

- ◆ Avoir une évaluation de l'impact des réformes entreprises sur la transformation du secteur informel burkinabè ;

- ◆ Identifier les attentes des acteurs du secteur informel, par sondage, en matière de réformes du climat des affaires ;

- ◆ Proposer des recommandations pour l'amélioration de l'environnement des affaires en vue d'une transformation structurelle du secteur informel.

L'une des principales difficultés que les consultants ont dû surmonter est l'inexistence d'une définition consensuelle du secteur informel. La définition retenue par l'étude pour identifier les entreprises du secteur informel est « l'ensemble des unités de production dépourvues d'un numéro d'enregistrement administratif (numéro IFU) et/ou de comptabilité écrite formelle ».

C'est une étude dont les résultats sont vivement attendus qui permettra certainement de trouver des réponses à cette évolution inquiétante du secteur informel.

Le Conseil Burkinabè des Chargeurs (CBC) et l'Union des Conseils des Chargeurs Africains (UCCA) avec l'appui technique de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) ont organisé du 27 au 29 mars 2013 à la salle de conférence du CBC un séminaire de formation sur la facilitation des échanges sous le thème « *La facilitation des échanges : opportunités, obligations et solutions pratiques* ». Il a réuni plus de 80 participants, acteurs de la chaîne des transports, venus d'une dizaine de pays africains. L'objectif était de renforcer leurs capacités sur les questions relatives à la facilitation des échanges et de permettre un échange d'expériences dans la mise en œuvre des actions de facilitation.

La facilitation des échanges regroupe l'ensemble des mesures qui peuvent être prises pour fluidifier le trafic des échanges. Elle revêt une importance toute particulière pour les pays en développement qui selon des études, tireront plus de profits des procédures commerciales plus efficaces. Selon l'Organisation de la coopération pour le développement économique (OCDE), réduire les coûts liés au commerce international de 1% augmenterait le revenu mondial de 40 milliards de dollars, montant dont 65% bénéficierait aux pays en voie de développement.

Ce chiffre témoigne de la pertinence de ce séminaire et des actions entreprises par les conseils de chargeurs dans le sens de la simpli-

fication et de l'harmonisation des procédures de transit afin de réduire les délais et les coûts.

Les travaux se sont déroulés sous forme de communications présentées par des experts de la CNUCED et l'UCCA suivies d'échanges. Les communications ont porté sur les thèmes suivants :

- Les Conseil de chargeurs dans la facilitation des échanges en Afrique : Défis et opportunités ;

Facilitation des échanges en Afrique: les recommandations des chargeurs africains

- Les notions de base de la facilitation ;
- Négociations à l'OMC : le développement des règles globales ;
- Négociations et accords régionaux : un pas d'avance sur les négociations multilatérales ;
- SYDONIA : un système moderne à la pointe de la technologie ;
- Le guichet unique ; un outil pour la facilitation commerciale ;
- Expérience du CBC en matière de facilitation ;
- Expérience du Conseil national des chargeurs du Cameroun ;

- Présentation du projet de transit régional ALISA de la CEDEAO ;

- Concept du transit : coopération régional en matière de transit.

A l'issue des travaux, les participants ont formulé les recommandations ci-après :

- La prise de mesures pour une mise en œuvre efficace et permanente des actions de facilitation dans chaque pays ;

- La mise en place de comités de facilitation des échanges dans les pays qui n'en disposent pas encore et le renforcement des comités dans les pays qui en disposent ;

- La nécessité de créer des centres régionaux d'excellence sur le système d'information de la chaîne logistique avec l'assistance de la CNUCED ;

- La mise en place dans les pays de guichets uniques efficaces et performants du commerce international ;

- La prise de mesures utiles par les Etats en vue de la ratification et de la mise en œuvre effective des conventions relatives à la facilitation des échanges ;

- L'harmonisation des différents systèmes de géo-localisation dans les pays ;

- Le renforcement du partenariat entre l'UCCA et la CNUCED.

La Direction Générale de l'ANPE au Patronat: les produits et services de l'agence au menu des échanges



Le Conseil National du Patronat Burkinabé a reçu le 27 mars 2013 en visite de travail, une délégation de l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) conduite par son Directeur Général, Monsieur Ouseni TAMBOURA. L'objectif de cette visite était d'échanger sur les produits et services de l'ANPE. La délégation a été reçue par le Président du CNPB, Monsieur Birahima NACOULMA qui avait à ses côtés la Secrétaire Générale Madame Philomène YAMEOGO ainsi que les responsables des services techniques.

Le Directeur Général de l'ANPE a remercié le CNPB pour l'accueil puis a indiqué que l'ANPE est une structure étatique qui a pour mission de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'emploi et de formation professionnelle. Elle intervient dans le conseil aux entreprises en matière de recrutement et de formation professionnelle.

Il a rappelé le rôle de création d'emplois par les entreprises avant de conclure qu'aucune initiative ne peut être prise sur cette question sans associer les organisations d'employeurs. Monsieur TAMBOURA a également fait cas des efforts de l'ANPE pour



rapprocher les offres et demandes d'emplois à travers notamment le relookage de son site web pour moderniser la recherche de l'emploi et offrir aux employeurs des services en ligne. A ce sujet, il a souhaité la tenue d'une rencontre élargie à l'ensemble des membres du

Patronat pour leur présenter les produits et services de l'ANPE.

Le Président du CNPB a remercié le DG de l'ANPE pour cette démarche et a souligné la disponibilité de l'organisation faitière des employeurs à œuvrer pour la tenue

de cette rencontre. Il a saisi l'occasion pour saluer les efforts de l'ANPE dans la promotion de l'emploi.

Programme spécial de création d'emplois : Vers une consolidation des acquis



Le mercredi 20 février 2013, c'est dans la salle de conférence du Liptako Gourma que s'est tenue la Session du Comité de pilotage du Programme spécial de création d'emplois sous la présidence du secrétaire général du Premier ministre M. Youma ZERBO.

Conformément à l'ordre du jour, le premier point portait sur le compte rendu de la dernière session qui a été adopté par les commissaires sous réserve de la prise en compte de la recommandation faite au coordonnateur de joindre à l'avenir un tableau de suivi de la mise en œuvre des recommandations du comité de pilotage.

Le rapport 2012 a porté sur l'état d'exécution des six (6) composantes du programme, axés notamment sur la formation en entrepreneuriat,

l'insertion socioprofessionnelle des jeunes, la réalisation des travaux HIMO, l'exécution des marchés publics.

Le coordonnateur s'est voulu rassurant sur le bilan réalisé dans la mesure où la quasi-totalité des activités programmées ont été réalisées. En outre, il a précisé que malgré les difficultés de démarrage, le taux d'exécution global, hors composante 6 est de 77, 68%. D'où l'impact considérable sur la création d'emplois avec 27497 emplois directs et 34 000 emplois indirects.

Au nombre des difficultés soulevées, il y a le retard dans la mise en place des ressources financières, la méfiance des conseils municipaux quant à l'accueil des stagiaires, la faiblesse des moyens de sécurisation des ressources et les faiblesses de l'organisation du suivi tant au plan national que régional.

Au regard des résultats de l'année 2012 et surtout des difficultés constatées, les commissaires ont fait les recommandations suivantes :

- renforcer la surface financière des fonds nationaux et faciliter leurs conditions d'accès pour promouvoir la création d'emplois ;
- améliorer les statistiques sur les emplois créés par région selon leur classification, les secteurs concernés et le type de diplôme demandé ;
- renforcer les capacités des unités de suivi pour l'élaboration des statistiques ;
- faire une analyse poussée pour montrer l'impact du projet en terme de création d'em-

ploi ;

- veiller à une meilleure coordination des actions des différents départements ministériels en matière de création d'emplois.

S'agissant de la présentation du plan d'actions 2013, le coordonnateur dira qu'après une année de mise en œuvre du PSCE, le plan d'actions 2013 s'inscrit dans une logique de consolidation des acquis. Dans cette perspective, les actions proposées au titre des six (6) composantes ont été maintenues avec toutefois des réajustements guidés par les leçons tirées de la mise en œuvre du plan précédent. Les principales innovations ont été introduites au niveau de la composante 3 : « Actions en faveur des jeunes ruraux ».

Ce Plan d'actions qui ambitionne de bénéficier à 54 514 jeunes et femmes a un montant global de 11 milliards de FCFA.

En vue de favoriser l'atteinte des objectifs visés, les participants ont fait des observations et surtout des recommandations dont les principales se déclinent comme suit :

- mettre en place un cadre de concertation entre l'équipe de coordination du programme, les employeurs et les structures de formation ;
- capitaliser les réalisations et l'approche du projet CEJEDRAO au sein du PSCE ;
- initier des campagnes de sensibilisation en vue de l'appropriation du PSCE par les nouveaux maires ;
- améliorer l'environnement des affaires pour la promotion de l'auto-emploi.

Processus de négociations de l'APE : Allons-nous vers une nouvelle concession de la région Afrique de l'Ouest sur l'offre d'accès au marché ?



res. Cependant, face à la lenteur des négociations, l'Union Européenne envisage d'exclure du bénéfice des préférences commerciales les pays qui ont conclu ces accords et qui ne les auraient pas ratifiés d'ici le 31 décembre 2013. Même si ce délai a été ramené au 1er janvier 2016 par le parlement européen, il est aisé d'imaginer la situation inconfortable dans laquelle cette perspective place ces pays et la CEDEAO.

En prélude à la réunion du Comité Ministériel de Suivi (CMS) le 21 mars 2013, les experts de la région CEDEAO se sont réunis du 20 au 22 février 2013 à Accra en vue de faire le point de l'état d'avancement des négociations de l'accord de partenariat économique entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne. Le comité des experts de la région se compose de quatre (4) représentants par Etat membre dont deux (2) venant de l'administration publique et deux (2) du secteur privé et de la société civile.

Les négociations de l'APE qui sont dans l'impasse ont besoin d'un nouveau souffle. Il faut rappeler que depuis 2010, il n'y a plus eu d'avancée. Chacune des parties étant restée sur ses positions.

Les principaux points de divergence dans les négociations portent sur :

- L'offre d'accès au marché ;
- La clause de la nation la plus favorisée ;
- La clause de non exécution ;
- Les subventions agricoles ;
- Le financement du PAPED ;
- La clause union douanière.

Sur ces points, les deux parties ont développé des arguments assez solides les uns que les autres qui justifient leurs positions.

Il est bon de rappeler que la Côte d'Ivoire et le Ghana se sont engagés depuis 2008 dans des accords intérimaires avec l'Union Européenne qui les engagent à ouvrir réciproquement leurs marchés. Mais jusque là, ces deux pays n'ont pas mis en application les termes de ces accords. L'Union Européenne avait accédé à la requête de la CEDEAO d'attendre la conclusion de l'APE régional qui viendrait remplacer ces APE intérimaires.

Cette volonté de l'Union Européenne de demander l'application des accords intérimaires par des pays membres d'un même espace communautaire est une menace pour l'intégration régionale. L'alternative ou peut-être la solution définitive viendrait de la conclusion de l'APE régional à bonne date. Ce qui passe impérativement par le règlement des questions divergentes dans les négociations dont celle relative à l'offre d'accès au marché.

C'est dans cette dynamique que les commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA ont pris l'initiative de mener la réflexion sur les possibilités de faire évoluer l'offre de la région.

Sur la base de l'offre actuelle faite à l'Union Européenne c'est-à-dire un taux de libéralisation de 70%, les deux commissions ont procédé à une analyse économique approfondie de chaque produit et sont parvenues à la conclusion que certains produits initialement exclus de la libéralisation pouvaient être libéralisés. Toute chose qui permettrait d'améliorer l'offre d'accès de la région. A l'issue de ce travail de déclasserment, il s'avère que l'offre pourrait être améliorée à hauteur de 75% (74,15% de ligne tarifaire).

Au taux actuel de 70% d'ouverture du marché régional, un pays comme le Burkina devra ouvrir son marché à 65,25%. Si l'offre régionale devait passer à 74,15%, le

Burkina devra ouvrir son marché à 72,89%. Des simulations faites grâce au modèle d'équilibre général calculable, il ressort que plus le degré d'ouverture du marché sera grand, plus les effets négatifs de l'APE seront importants pour la région. La mise en œuvre de mesures d'accompagnement comme la neutralisation fiscale pourrait permettre d'amoinrir ces effets négatifs.

Les experts de la région ont formulé des réserves sur la perspective de faire des concessions sur l'offre de la région. Il faut rappeler que dans le processus de négociation, l'offre de la région a trop vite évoluée. Elle est passée de 60% en février 2009 à 65% (juillet 2009) puis 67% (octobre 2009) et 70% en février 2010. L'Union Européenne par contre est restée invariable et réclame 80%. Certains experts ont estimé que la région a suffisamment fait des efforts au niveau de l'offre d'accès au marché et qu'il appartenait aussi à l'autre partenaire de



revoir ses prétentions. Une position qui est partagée quant on sait que la question du financement du PAPED et celle de la détermination de

l'impact fiscal net et de sa prise en charge ne sont pas encore tranchées.

L'Union Européenne semble avoir opté pour un passage en force. En imposant un deadline pour les Etats signataires des APE intérimaires et en ne faisant pas de concessions dans les négociations de l'accord régional, elle oblige la région à choisir entre la préservation de l'intégration régionale et un APE qui ne lui sera pas bénéfique. Certains acteurs comme la société civile farouchement opposés à une nouvelle concession sur l'offre d'accès au marché appellent déjà à un dialogue politique de haut niveau avec l'Union européenne pour trouver une solution juste qui protégerait les intérêts des pays engagés dans les APE intérimaires et de toute l'Afrique de l'Ouest.

Le lundi 11 mars 2013, c'est dans la salle de conférence du Ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale (MFPTSS) que s'est tenue la première revue annuelle 2012 du Cadre sectoriel de dialogue « Gouvernance et administration publique » (CSD-GAP). Cette revue s'inscrit dans le cadre de la préparation de la revue annuelle de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD).

Présidée par Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, Président du CSD-GAP, cette revue avait pour objectif d'examiner et de valider le projet de rapport de performances 2012 du CSD-GAP.

Monsieur le Ministre a remercié l'ensemble des participants pour leur présence qui témoigne de l'engagement commun de tous à œuvrer pour l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière de gouvernance et d'administration publique.

Il a en outre félicité les membres du secrétariat technique et exprimé toute sa gratitude à l'endroit des Partenaires techniques et financiers (PTF), la société civile et le secteur privé pour leurs engagements à soutenir le gouvernement dans l'atteinte des objectifs de la SCADD et particulièrement les objectifs en matière de gouvernance et d'administration publique.

Le projet de rapport de performances 2012 du CSD-GAP a été présenté suivant quatre (04) grands points à savoir l'introduction, l'état de mise en œuvre des plans d'actions sectoriels, les perspectives de 2014 à 2016 et la conclusion.

S'agissant de l'état de mise en œuvre des plans d'actions sectoriels, la présentatrice, Madame KABRE Pélégie s'est appesantie sur les axes 2 et 3 de la SCADD

qui portent respectivement sur la consolidation du capital humain, la promotion de la protection sociale et le renforcement de la gouvernance.

En termes de perspectives de 2014 à 2016, l'exposé souligne que les acquis des plans d'actions antérieurs relevant du CSD-GAP seront consolidés et de nouvelles actions sont envisagées pour contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par la SCADD.

En conclusion, la présentatrice a relevé que le bilan des actions 2012 relevant du Cadre sectoriel de dialogue

Cadre sectoriel de dialogue « Gouvernance et administration publique »: une revue pour de meilleures perspectives

« Gouvernance et administration publique » est globalement satisfaisant. Cependant, elle a noté que les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des actions se traduisent par l'insuffisance des moyens financiers, humains et organisationnels.

Au titre des échanges, les participants ont fait des observations dans le sens de l'amélioration de la qualité du document final. Le représentant du Conseil national du patronat burkinabè, quant à lui a déploré le manque d'ambition en termes de perspectives 2014 à 2016 proposées dans le rapport. Il a souhaité que les perspectives définies par le CNPB puissent être intégrées dans le rapport.

Cette première revue aura eu le mérite d'amorcer une dynamique de concertation qui se consolidera d'année en année et dont la contribution sera d'une grande importance pour l'orientation des politiques en matière de gouvernance publique et la mise en œuvre de la SCADD. Il reste à souhaiter que la grande diversité des cadres sectoriels de dialogue n'entame pas la synergie des approches à mettre en œuvre pour la résolution des préoccupations transversales.

Une délégation des syndicats autonomes des travailleurs du Burkina au Patronat: Un plaidoyer autour du Check off

Le Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB) a reçu le vendredi 29 mars 2013 la visite d'une délégation des syndicats autonomes des travailleurs du Burkina, conduite par Monsieur Jean-Baptiste OUEDRAOGO, Président de mois des syndicats autonomes du Burkina.

Forte de cinq membres, la délégation syndicale était composée en outre, de Monsieur Pascal OUEDRAOGO du Syndicat Autonome des Travailleurs du Burkina, de El hadj Guibi CISSE de la Fédération nationale des syndicats du secteur public du Mali, de Madame Karin BRUNZELL et de Monsieur Eric EUGBEM du Syndicat des travailleurs de Suède.

L'objectif de cette visite qui intervenait en marge de la tenue d'un atelier de planification des actions et initiatives syndicales entrainé dans le cadre d'une démarche de plaidoyer auprès des premiers responsables du CNPB en vue de parvenir à un consensus sur la mise en œuvre du Check off dans le secteur privé.

Le chef de la délégation n'a du reste pas manqué de traduire tout l'intérêt de la rencontre dans la mesure où le Check off est un véritable outil de mobilisation des cotisations syndicales. En effet, ce mécanisme lorsqu'il est mis en place au sein d'une entreprise, permet de retenir à la source les cotisations syndicales des travailleurs au profit des organisations syndicales concernées.

Le plaidoyer du Président de mois des syndicats autonomes a été particulièrement soutenu par la Secrétaire générale du Syndicat des travailleurs de Suède, Madame BRUNZELL, qui a relevé la nécessité de mettre en œuvre le check off dans le secteur privé pour renforcer les capacités des organisations syndicales et améliorer leur contribution au dialogue social.

Avant de répondre à cette sollicitation, Monsieur Bira-hima NACOULMA a tenu à souligner les relations privilégiées que le Patronat burkinabè a toujours su entretenir avec les organisations syndicales avant de relever toute la pertinence de la démarche des syndicats autonomes qui traduit leur volonté de collaborer avec les employeurs dans le sens de la promotion d'un dialogue social constructif. Revenant sur la problématique de l'application du Check off dans le secteur privé, il a relevé qu'il s'agit d'une préoccupation d'ordre social qui ne saurait être réglée par voie de décret comme dans le secteur public.

A ce titre, il a réitéré la disponibilité du Patronat burkinabè à poursuivre les concertations avec les partenaires syndicaux en vue de définir de manière consensuelle les modalités de mise en œuvre de ce mécanisme. Nul doute que cette rencontre a permis de faire un grand pas dans la bonne direction et il reste à espérer que de nouvelles perspectives pour le check off dans le secteur privé.

CAPES : Restitution de l'étude sur les politiques de promotion de l'emploi des jeunes au Burkina

Dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités, le Centre d'Analyse des Politiques Économiques et Sociales (CAPES) avec l'appui de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACRF) a commandé une étude sur les politiques de promotion de l'emploi des jeunes au Burkina Faso dont la restitution a eu lieu le 22 février 2013 dans la salle de réunion du CAPES.

L'objectif de cette étude était d'évaluer les mesures mise en œuvre pour promouvoir l'emploi des jeunes et de contribuer à l'amélioration de l'efficacité des efforts nationaux en matière de promotion de l'emploi.

L'étude réalisée par le Docteur Adama ZERBO, directeur du Bureau d'Etude Be employed a relevé qu'en matière d'emploi des jeunes, le Burkina Faso est confronté à deux défis majeurs :

- l'accroissement de l'offre de formation et la création d'emplois à la hauteur de la dynamique démographique;
- l'élargissement des libertés de partici-

pation des jeunes au marché du travail, la réduction du chômage et du sous-emploi, l'accessibilité aux segments décents du marché du travail.

Selon de récentes études, l'intensité de la croissance économique en emploi décent est assez faible (0,185%). Avec une telle teneur en emploi décent, même une croissance économique de 15% ne permettrait pas à la moitié de la population active d'accéder à des emplois décents dans moins d'un demi-siècle. Pour ce faire, l'État a engagé depuis 1990 un certain nombre de réformes en vue d'accroître l'intensité de la croissance économique en emploi décent.

Les perspectives qui se dégagent en matière de promotion de l'emploi des jeunes sont relatives à la mise en œuvre de la politique nationale d'enseignement et de formation technique et professionnelle (PN-EFTP), la mise en œuvre de la deuxième phase de la politique nationale de l'emploi, et le lancement du programme spéciale de création d'emploi pour la période 2013-2014.

Au vu des défis majeurs à relever, les participants ont fait les recommandations suivantes :

- Le ciblage des secteurs d'activités pour leur financement ;
- La prise de mesures incitatives pour favoriser la création de l'emploi dans le secteur privé ;
- Le développement de la culture d'entreprise à l'école ;
- Le reversement total de la Taxe Patronale d'Apprentissage (TPA) au Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) afin de lui permettre d'appuyer les instituts de formation à moderniser leurs équipements et de contribuer à l'identification des besoins en matière de formation professionnelle et d'apprentissage ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des acteurs de l'emploi.

La grande salle du dialogue social de l'Immeuble Baoghin a abrité le mardi 19 mars 2013 les travaux de l'atelier national de validation et d'appropriation du plan d'action de la Politique nationale de renforcement des capacités (PNRC).

La politique nationale de renforcement des capacités, adoptée par décret le 08 avril 2010 traduit la volonté du Gouvernement de relever les défis de la croissance et du développement durable et repose sur la vision suivante : « *Des capacités institutionnelles, humaines et matérielles suffisamment renforcées pour apporter une valeur ajoutée et contribuer pleinement au progrès économique et social du Burkina Faso.* »

Elle est bâtie autour de quatre axes stratégiques qui concourent ensemble à l'atteinte des objectifs de renforcement des capacités institutionnelles et matérielles ainsi qu'à la consolidation du capital hu-

main dans les secteurs public et privé.

En vue d'opérationnaliser cette importante politique, le plan d'actions couvrant la période 2013-2015 est un ensemble d'actions regroupées en programmes, hiérarchisées et chiffrées, assortis de résultats et

d'indicateurs de suivi et d'évaluation et se veut être un véritable instrument de plaidoyer pour la mobilisation des ressources financières au sein des structures ayant proposé des actions de renforcement de capacités.

Pour les trois années à venir, le plan a un coût global de 188 000 000 000 FCFA.

Sous réserve de la prise en compte de

leurs amendements, les commissaires ont validé le document et porté ainsi à son achèvement le processus de concertation destiné à la mise en place du dispositif global de mise en œuvre de la PNRC.

En attendant l'adoption du document de plan d'action en Conseil des Ministres, l'ensemble des acteurs sont interpellés sur leur engagement commun à faire de la consolidation du capital humain, matériel et institutionnel le fer de lance de la croissance accélérée et du développement durable.

Toutefois, le secteur privé ne manquera pas, dans le cadre de cette gouvernance partagée, de rappeler à l'administration publique que le renforcement des capacités est un maillon qui ne saurait être mis efficacement au service du développement économique que dans le cadre d'une vision globale et intégrée.

Politique nationale de renforcement des capacités : Un pas de plus vers l'adoption du plan d'action



CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABE (CNPB)

1221 Avenue du Dr Kwamé N'Krumah
01 BP 1482 Ouagadougou 01 - Burkina Faso

Tél. : (+226) 50 33 03 09

Fax : (+226) 50 33 03 08

Courriel: cnpb@fasonet.bf

Site web: www.patronat.bf

Le Patronat.net

Le bimestriel d'information du Patronat
burkinabè

Directeur de Publication

Philomène YAMEOGO

Rédacteurs

Ferdinand ZOUNGRANA

Wenceslas BANCE

Conception et Mise en page

Wenceslas BANCE

Publication

Conseil National du Patronat Burkinabè

Autorisation n°: 3151/09/CA-GI/OUA/P.F

ISSN 0796 - 8981

Fonds National de la Recherche et de l'Innovation pour le Développement : Une alternative crédible pour le financement des initiatives du secteur privé national



Le mardi 5 Mars 2013, c'est dans la salle de conférence de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso que s'est tenue la rencontre d'information sur les opportunités du Fonds National de la Recherche et de l'Innovation pour le Développement (FONRID).

Organisée à l'initiative du Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, cette rencontre avait pour objectif de porter à la connaissance des Opérateurs économiques du Burkina des informations relatives au statut juridique, aux missions, aux domaines d'interventions ainsi qu'aux opportunités qui leurs sont offertes par le FONRID.

La cérémonie d'ouverture était placée sous la présidence du Ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation, Monsieur Gnissa Isaïe KONATE, qui avait à ses cotés le Directeur Général de la CCI-BF, Monsieur Franck TAPSOBA, le Directeur du FONRID, Monsieur Roger NEBIE, le Délégué général du Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), Professeur Basile GUISSOU et le Directeur Général de la Valorisation des Résultats de la Recherche et de l'Innovation de l'IDRI, Monsieur Issa BADJAN.

De la présentation du FONRID par le Directeur Monsieur Roger NEBIE on retient que c'est un fonds national créé par décret le 27 octobre 2011 ayant pour mission d'offrir un cadre sécurisé de financement aux activités de la recherche et de l'innovation. Les financements proviennent des subventions de l'Etat et des contributions des partenaires techniques et financiers et couvrent divers domaines de la recherche que sont: la recherche-développement, l'invention, l'innovation et la valorisation des résultats pertinents des structures aussi bien publiques que privées.

S'agissant des conditions d'éligibilité, le

Directeur a indiqué que les projets doivent tenir compte des référentiels nationaux en matière de développement. Le choix des projets se fera sur la base de critères définis de manière concertée entre les utilisateurs, les acteurs des résultats de la recherche et de l'innovation, et les opérateurs économiques.

Quant aux opportunités qu'offrent le fonds aux opérateurs économiques, il s'agit entre autres de :

- leur implication dans les équipes de projets ;
- la prise en compte de leurs pré-occupations ;
- le financement ciblé de la recherche ;
- la contribution à la valorisation des résultats de la recherche.

En outre, afin de mettre en exergue les potentialités nationales en matière de recherche et d'innovation, la présentation du FONRID a été suivie de celle de quatre (4) instituts spécialisés du CNRST à savoir l'INSS, l'IRSS, l'IRSAT et l'INERA.

A travers cette initiative qui a visiblement suscité l'intérêt des opérateurs économiques, il convient de retenir que le Gouvernement burkinabè vient de manifester une fois de plus son ambition de faire du secteur privé le moteur de la croissance économique.

S'il est vrai aujourd'hui que le Burkina Faso est en passe de devenir un pays producteur de savoir-faire, grâce à l'ingéniosité de ses chercheurs, il n'en demeure pas moins que l'atout majeur des acteurs privés de notre pays doit reposer sur leur volonté de faire de la valorisation des résultats de la recherche, la pierre angulaire du développement de l'économie nationale.

Pour recevoir régulièrement notre
bulletin , envoyez « patronat.net »
à l'adresse

infos@patronat.bf